

Introduction

Les Services correctionnels fournissent des renseignements (voir ci-dessous) aux victimes de crime, au parent, au tuteur, au conjoint ou à l'enfant d'une victime ou à toute autre personne qui agit au nom de la victime, qui présentent une demande de renseignements pour les aider à élaborer des plans pour leur sécurité ou à prendre toute autre mesure qu'elles jugent nécessaire.

Demande de la victime

Les victimes d'un crime doivent remplir le formulaire *Demande de renseignements présentée par une victime de crime* pour obtenir des renseignements sur :

- l'établissement correctionnel où le délinquant est incarcéré;
- le transfert d'un délinquant d'un établissement correctionnel à un autre;
- le transfert d'un délinquant d'un établissement correctionnel à un pénitencier;
- la date et les conditions de toute libération sous condition sans surveillance du délinquant;
- toute demande de libération conditionnelle par le délinquant;
- la date la plus proche à laquelle le délinquant pourrait être libéré après son incarcération et les conditions associées à sa supervision par la Division des services correctionnels après sa libération;
- les plans et la destination prévue du délinquant au moment de sa libération.

Après avoir reçu le formulaire *Demande de renseignements présentée par une victime de crime* dûment rempli et signé, les Services correctionnels envoient une lettre à la victime avec les renseignements demandés.

Agent/agente des services aux victimes :

HRL

Veillez écrire en lettres moulées.

Je, _____, victime du ou des crimes suivants
(Nom au complet)

_____ commis par _____,
(Nom au complet du délinquant/de la délinquante)

date de naissance : _____, condamné(e) à _____ à _____
Date de naissance du délinquant/de la délinquante (Durée de l'incarcération)

par _____ le _____,
(Cour) (Date du prononcé de la sentence)

demande à recevoir les renseignements suivants :

Article 91 de la loi sur les services correctionnels (Correctional Services Act)

Nonobstant la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act*), à l'exception des cas où cela aurait un effet néfaste sur la sécurité du délinquant ou d'un établissement correctionnel, et à la réception d'une demande par écrit d'une victime, du parent, du tuteur, du conjoint ou de l'enfant d'une victime ou de toute autre personne qui agit au nom de la victime, le directeur général transmet à la victime, au parent, au tuteur, au conjoint ou à l'enfant de la victime ou à toute autre personne qui agit au nom de la victime, des renseignements :

- (a) sur l'établissement correctionnel où le délinquant est incarcéré;
- (b) sur le transfert d'un délinquant d'un établissement correctionnel à un autre ou d'un établissement correctionnel à une prison;
- (c) sur la date et les conditions de toute mise en liberté sous condition sans surveillance du délinquant;
- (d) sur toute demande de libération conditionnelle par le délinquant;
- (e) sur la date la plus proche à laquelle le délinquant pourrait être libéré après son incarcération et les conditions associées à sa supervision par la Division des services correctionnels après sa libération;
- (f) sur les plans et la destination prévue du délinquant au moment de sa libération.

Renseignements additionnels : Motifs de la demande (facultatif) _____

Nota : Les renseignements sont fournis à la victime quand il est admis que les intérêts de la victime l'emportent sur toute atteinte à la vie privée du délinquant.

Prrière d'envoyer la demande au : **Programme de renseignements pour les victimes**
Services correctionnels du ministère de la Justice
C.P. 7, Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 2L6
Téléphone : 902-424-5330 Télécopieur : 902-424-0692
Numéro sans frais : 866-446-4244

Nota : Si le formulaire n'est pas rempli par la victime, veuillez écrire en lettres moulées votre nom et votre titre et indiquer le lien qui existe entre vous et la victime.

Nom : _____

Adresse postale de la victime : _____

N° de téléphone de la victime à la maison : _____ Autre numéro : _____

Je comprends que c'est à moi d'informer les Services correctionnels du ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone, et qu'advenant qu'on ne puisse pas me joindre par téléphone, les renseignements me seront envoyés par la poste.

Signature _____ Date _____
(Victime ou personne qui signe au nom de la victime)